



Services de l'approvisionnement et des contrats  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0M6

## MODIFICATION DE LA DEMANDE DE PROPOSITION

Par la présente, la Demande de proposition est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande de proposition restent les mêmes.

<b>N° de la modification :</b>  3	<b>Date de la modification :</b>  25 juillet 2018
<b>Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] :</b>  ECLP-RFP-18-0144	
<b>Titre :</b>  Gabarit pour le vote en braille et texturé	
<b>Date de clôture de la demande de proposition :</b>  Le 28 août 2018 à 14H00, heure de Gatineau	
<b>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante:</b>  <b>Bureau du directeur général des élections</b> Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6  proposition-proposal@elections.ca	
<b>À l'attention de</b>  Luc Potvin	<b>Email :</b>  Proposition-proposal@elections.ca

## **Partie 1. Interprétation**

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant le Gabarit pour le vote en braille et texturé qui porte le numéro ECLP-RFP-18-0144 datée du 13 juillet 2018 (la « DP »). La présente modification fait partie intégrante de la DP.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DP et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DP, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

## **Partie 2. Modifications**

### **2.1 Modification de l'annexe A Énoncé des travaux**

La demande de propositions est par la présente modifiée en supprimant l'annexe A, Énoncé des travaux, dans son intégralité et en la remplaçant par l'énoncé des travaux de l'annexe A ci-joint (révisé le 25 juillet 2018).



## Gabarit pour le vote en braille et texturé

---

### ANNEXE A – ÉNONCÉ DES TRAVAUX

(Révisé le 25 juillet 2018)

**SPÉCIFICATIONS****1. DESCRIPTION DU PRODUIT**

- 1.01. Produire une version modifiée du gabarit pour le vote en braille d'Élections Canada afin de pouvoir y insérer un bulletin de vote plus large. Le gabarit pour le vote va permettre aux personnes ayant une déficience visuelle ou physique d'exercer leur droit de vote lors d'une élection fédérale avec plus d'autonomie et de façon claire, sans compromettre la confidentialité de leur vote.

**2. NUMÉRO DE RÉFÉRENCE : EC 50170 (08/2018)****3. TITRE : Gabarit pour le vote en braille et texturé****4. SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT**

- 4.01. Le gabarit pour le vote permettra aux personnes ayant une déficience visuelle ou physique d'exercer leur droit de vote lors d'une élection fédérale avec plus d'autonomie et de façon claire, sans compromettre la confidentialité de leur vote.

Il est essentiel que le gabarit soit conçu de façon à faciliter l'insertion d'un bulletin de vote plié et, ensuite, déplié.

- 4.02. Devant du gabarit pour le vote (voir le diagramme 2)

- a) Un léger rebord encadre le gabarit dans le haut et à gauche, puis une petite attache dans le coin supérieur gauche permettant à l'électeur d'aligner le bulletin de vote.
- b) Les cercles blancs sur le bulletin de vote doivent être visibles dans les cercles du gabarit de vote.
- c) Une grande portion de la surface sur laquelle le papier du bulletin de vote s'appuie, sans inclure la portion sous les cercles de vote, doit avoir un fini texturé afin de garder le bulletin de vote en place.
- d) Le matériel utilisé doit avoir une couleur très foncée, préférablement noir. Les nombres 1 à 14 doivent être imprimés en caractères surélevés et en braille, à la droite du gabarit. Les nombres arabes doivent être imprimés en blanc.
- e) La surface du dessus du gabarit doit avoir un fini perlé. Le fini lustré doit être évité afin que le gabarit ne soit pas recouvert d'empreintes digitales.
- f) La bordure de gauche devra avoir une attache afin de conserver le bulletin de vote en place. Il y a de la flexibilité quant à la conception de l'attache et

Élections Canada est ouvert aux recommandations à condition que (1) l'attache conserve le bulletin de vote en place, (2) l'attache ne crée aucune interférence lors de l'insertion du bulletin de vote dans le gabarit, (3) l'épaisseur de l'attache n'excède pas l'épaisseur du gabarit de plus de 5 mm et (4) l'attache ne glisse pas à l'extérieur de son emplacement initial. Un croquis numérique de la solution proposée à titre d'attache doit être fourni en format PDF.

4.03. Endos du gabarit

- a) Les instructions doivent être imprimées en blanc sur un fond noir.
- b) Les instructions doivent être disponibles dans les deux langues officielles.
- c) Les instructions ne doivent pas être imprimées sur une feuille de papier et collées sur la surface du gabarit.
- d) Huit (8) petites bosses servant d'appuis doivent être disposées à l'arrière du gabarit afin d'éviter que le texte ne soit endommagé quand l'avant du gabarit est déposé vers le haut. Voir le diagramme 4.

4.04. Attention : La totalité du processus de production pour le gabarit doit respecter les normes environnementales pour les produits en plastique et/ou dérivés de plastique. Le gabarit doit être conçu afin ne pas blesser les utilisateurs.

**5. DIMENSIONS**

- a) Largeur : 22,7 cm
- b) Longueur : 29,7 cm
- c) Épaisseur : 4 mm
- d) Note : Les dimensions de production du gabarit sont illustrées dans les diagrammes 2 et 3.

**6. IMPRESSION**

6.01. Les nombres arabes 1 à 14 à l'avant et sur la droite du gabarit doivent être imprimés en blanc.

6.02. Les instructions au dos du gabarit doivent être imprimées en blanc sur un arrière-plan noir.  
**Note** : Le texte pour les instructions sera fourni dans un fichier en format PDF.

**7. MATÉRIEL**

7.01. Le matériel doit être du polypropylène à haute densité (plastique).

7.02. Le matériel utilisé et le processus de production doivent assurer une utilisation minimale de 5 ans.

- 7.03. Le matériel doit être lavable sans risque d'être endommagé.
- 7.04. Le matériel doit être résistant à une utilisation répétée, au transport partout au pays, aux égratignures et à l'entreposage à long terme à une température contrôlée.
- 7.05. Le matériel doit être résistant aux marques de crayon à mine et stylo.

## 8. SPÉCIFICATIONS POUR LE BRAILLE ET LES CARACTÈRES SURÉLEVÉS

- 8.01. Les informations suivantes proviennent de l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA). Le fabricant retenu pour la production du support de bulletin de vote doit s'assurer que les spécifications utilisées pour ajouter la numérotation en braille sur le gabarit respectent celles recommandées par l'INCA.
- a) La hauteur nominale des points de braille doit être de 0,019 pouce et doit être uniforme pour toutes les transcriptions données.
  - b) Le diamètre nominal de base des points de braille doit être de 0,057 pouce.
  - c) La distance nominale de centre à centre de deux points adjacents (horizontalement ou verticalement, mais non diagonalement), dans la même cellule, doit être de 0,092 pouce.
  - d) La distance nominale de centre à centre de deux points correspondants dans des cellules adjacentes doit être de 0,245 pouce.
  - e) L'espace linéaire nominale des cellules de braille de centre à centre des points correspondants les plus près des lignes adjacentes doit être de 0,400 pouce.
  - f) Les nombres arabes doivent être surélevés d'au moins 0,8 mm.
  - g) La police de caractère des nombres arabes doit être GILLSANS, 48 pts.

## 9. EMPAQUETAGE

- 9.01. Le fournisseur sera responsable de fournir les boîtes en carton ondulé.
- 9.02. Il faut emballer 25 gabarits dans une boîte de carton ondulé. Chaque boîte ne doit pas peser plus de 35 livres.
- 9.03. Le fournisseur doit insérer un séparateur (carton ou autre matériel) entre chaque gabarit, pour éviter d'endommager les gabarits lors de l'expédition.
- 9.04. **Étiquettes d'emballage** : Il faut indiquer clairement le contenu de chaque boîte dans une police d'une dimension minimale de 20 pts comme suit :

<p><b>EC 50170 (08/2018)</b> <i>Gabarit pour le vote/ Voting Template</i> <i>Qté/Qty — 25</i></p>
---

- 9.05. **REMARQUE** : L'étiquetage des produits allant au Centre de distribution doit être exactement comme indiqué, sinon le matériel ne sera pas accepté à la livraison.

**10. INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION****10.01. Palettes**

- a) Envoyer le matériel sur des palettes non retournables d'une largeur de 48 po et d'une profondeur de 42 po, munies de trois traverses de trois blocs, d'une longueur de 48 po chacune.
- b) Chaque palette **ne doit pas** faire plus de 54 po de hauteur (palette incluse).
- c) Chaque palette **doit** être munie de planches de fond et être de type brasserie – entrée à quatre sens.
- d) Chaque palette **doit** être emballée sous pellicule rétrécissable.
- e) Le matériel **doit** être accessible par chariot à palette hydraulique manuel.
- f) Les articles envoyés au 100-440 chemin Coventry sur des palettes non appropriées ne seront pas acceptés au moment de la livraison.
- g) Voir **l'APPENDICE C** pour le diagramme et les spécifications d'une palette de type brasserie.

**10.02. Livraison**

- a) Adresse de l'entrepôt d'EC : Élections Canada, Centre de distribution, 100-440 chemin Coventry, Ottawa (Ontario) K1K 2Y5
- b) Les heures de livraison au 100-440 chemin Coventry sont de 8 h à midi, et de 13 h à 16 h, heure d'Ottawa, du lundi au vendredi, excluant les jours fériés.

**11. PROTOTYPE OBLIGATOIRE**

- 11.01. Le contractant se verra demander de produire cinq (5) prototypes qui deviendront la propriété exclusive d'Élections Canada. L'objectif de cette production est de procéder à un essai final avant la production en série.

**12. DOCUMENTS FOURNIS**

- 12.01. Élections Canada fournira à l'entrepreneur retenu un document en format PDF contenant le logo d'Élections Canada.
- 12.02. Élections Canada fournira à l'entrepreneur retenu un document en format PDF contenant le texte pour l'endos du gabarit.

**13. DATE DE LIVRAISON OBLIGATOIRE**

- 13.01. L'entrepreneur doit livrer les prototypes à Élections Canada avant le 21 septembre 2018.

13.02. À la suite de l'approbation des prototypes, le fabricant pourra procéder à la fabrication ou conception de moule(s) qui serviront à la production de 100 000 gabarits de vote selon les spécifications d'Élections Canada et le calendrier de production établis par les deux parties.

13.03. Un total de 500 gabarits doit être livré pour le 19 octobre 2018.

13.04. Ce qui reste de la commande doit être livré pour le 29 mars 2019.

#### **14. LIGNE DE TEMPS / HORAIRE DE PRODUCTION**

- a) Semaines 1 à 3, du 3 au 21 septembre : fabrication de moule(s) (incluant la gravure) et livraison des prototypes. Tous les efforts doivent être faits par le fournisseur afin de limiter le nombre de semaines requises à la fabrication de moule(s). Tous les efforts doivent être faits par le fournisseur afin de livrer les prototypes par le 21 septembre ou plus tôt.
- b) Semaine 4, du 24 au 28 septembre : approbation des prototypes. Tous les efforts doivent être faits par Elections Canada d'approuver le moule, ou de demander des modifications à ce dernier, par le 28 septembre 2018 ou plus tôt.
- c) Semaine 5, du 1<sup>e</sup> au 5 octobre : modifications du moule (si nécessaire)
- d) Semaines 6 et 7, du 8 au 19 octobre : production de 500 gabarits de vote. Les 500 gabarits doivent être livrés le 19 octobre 2018.
- e) Semaines 8 et 9, du 22 octobre au 2 novembre : production de 20 000 gabarits de vote. Les 20 000 gabarits doivent être livrés le 2 novembre 2018.
- f) Semaines 10 et 11, du 5 au 16 novembre : production de 20 000 gabarits de vote. Les 20 000 gabarits doivent être livrés le 16 novembre 2018.
- g) Semaines 12 et 13, du 19 au 30 novembre : production de 20 000 gabarits de vote. Les 20 000 gabarits doivent être livrés le 30 novembre 2018.
- h) Semaines 14 et 15, du 3 au 14 décembre : production de 20 000 gabarits de vote. Les 20 000 gabarits doivent être livrés le 14 décembre 2018.
- i) Semaines 16 à 19, du 17 décembre 2018 au 11 janvier 2019 : production de 19 500 gabarits de vote. Les 19 500 gabarits doivent être livrés le 11 janvier 2019.

#### **15. Quantités**

15.01. L'entrepreneur doit fournir le prix de production pour les quantités suivantes :

- a) 85 000 unités
- b) 100 000 unités



**Appendice A – Images**

Clause de non-responsabilité : Tous les exemples de bulletins sont de dimensions exactes. Par contre, leurs styles et la couleur peuvent changer.

**Diagramme 1 – Exemple de bulletin**

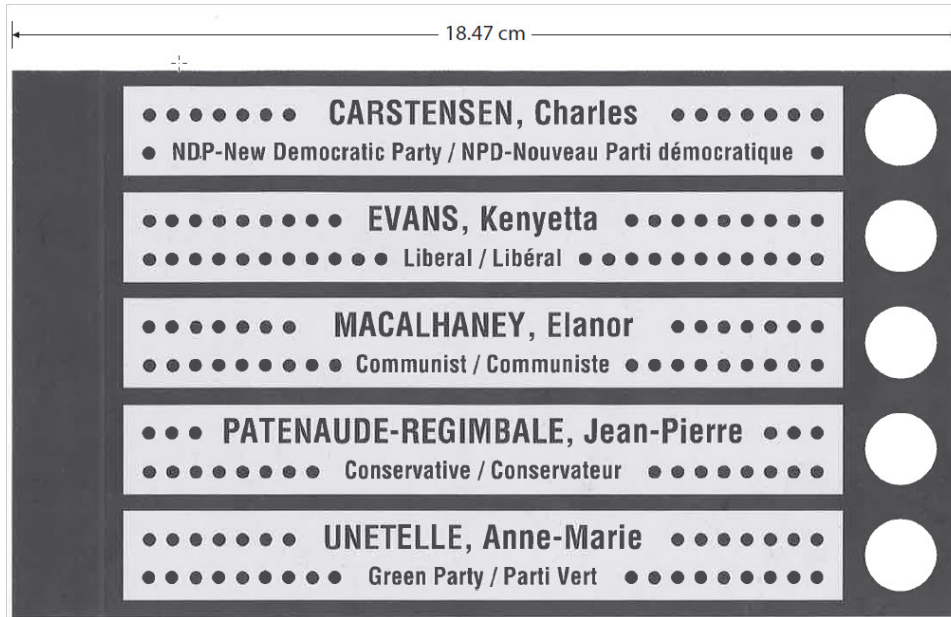
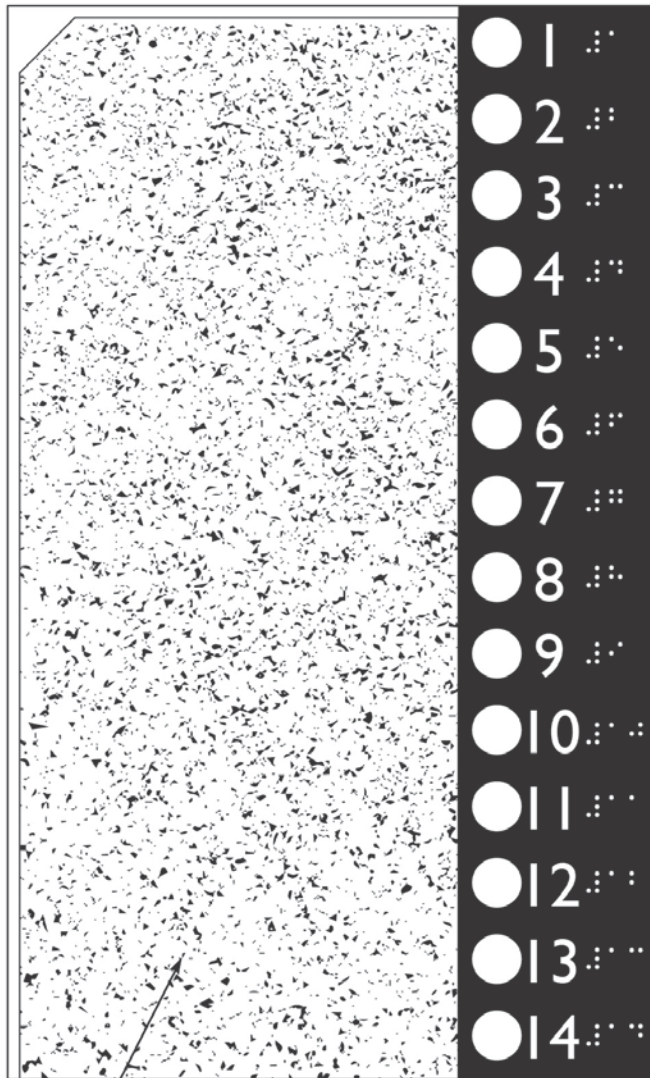


Diagramme 2 – Devant du gabarit

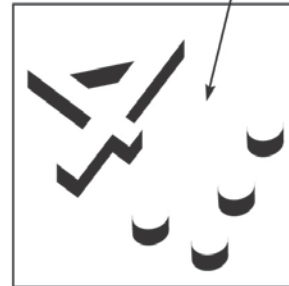
EC 50170



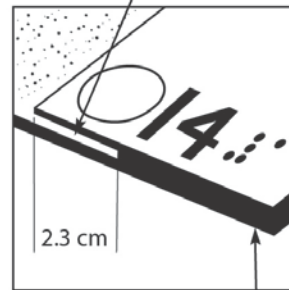
Chemical Etching  
Texture MT 1526

Top surface  
pearl finish

Embossed Numbers  
and Braille

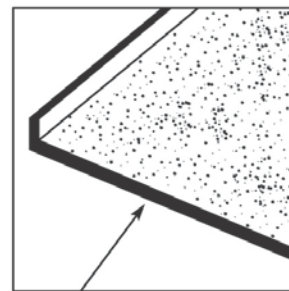


1 mm space for  
140M ballot paper



Base 4 mm

Left edge guide/  
Ballot holder base  
has non-slip surface



Base 1.5 mm

**Diagramme 3 – Dimensions du gabarit**

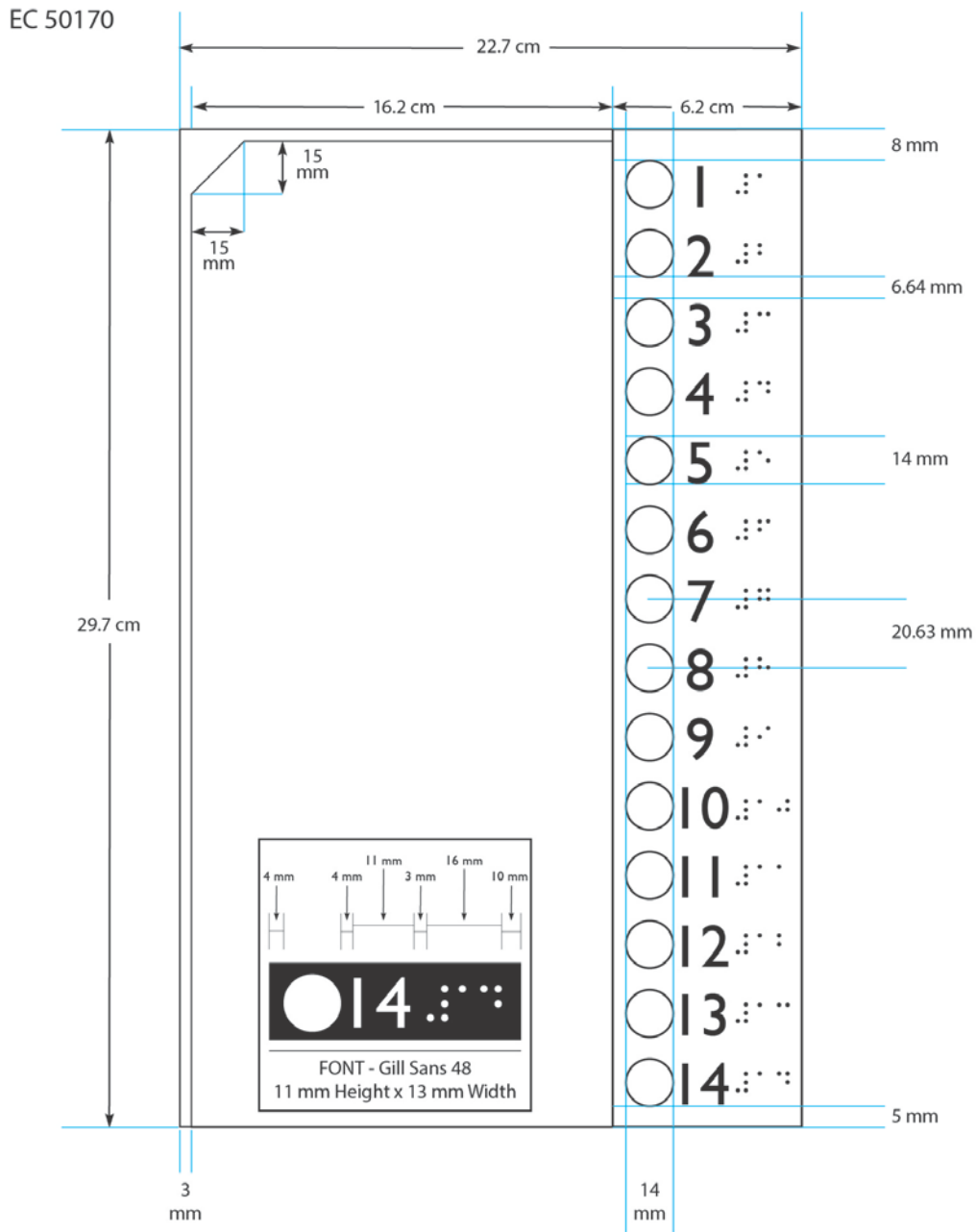
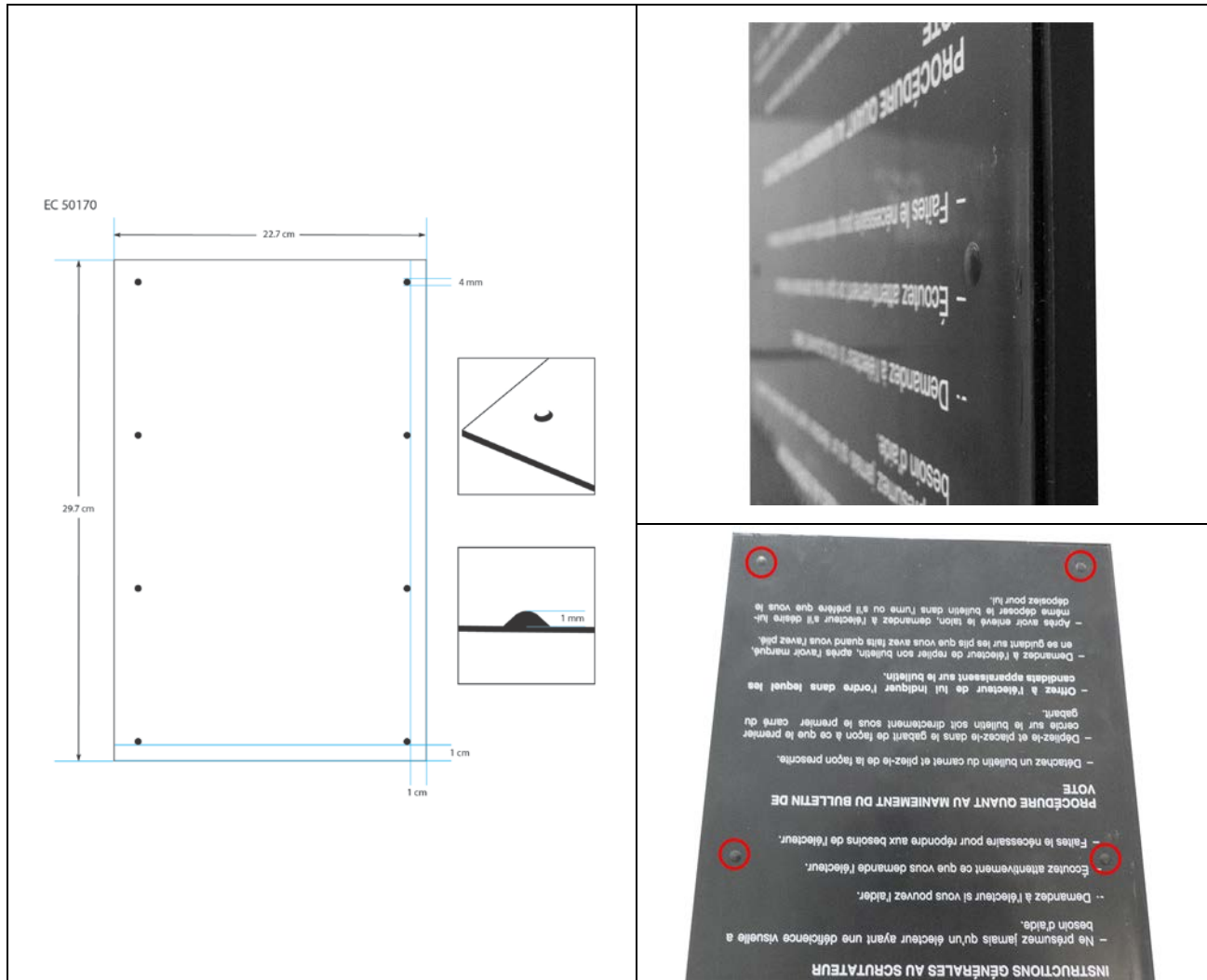


Diagramme 4 – Endos du gabarit- Spécifications pour les bosses



**Diagramme 5 – Exemples de solution pour l'attache**



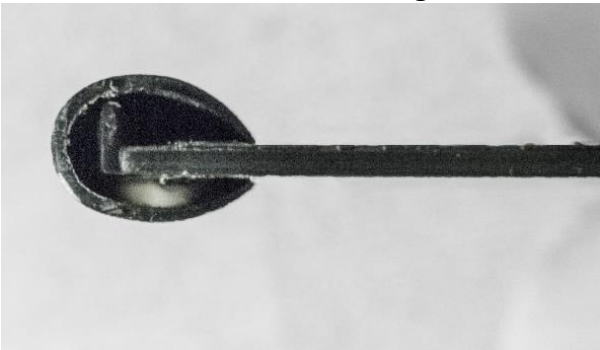
<b>Exemple d'idée pour l'attache sur la bordure de gauche</b>	
<p><b>Vue du devant</b></p> 	<p><b>Vue du dessus</b></p> 
<p><b>Vue du bas- bordure de gauche</b></p> 	<p>Cet exemple d'attache a pour objectif d'aider l'entrepreneur lors de ses activités de conception de solution pour l'attache.</p>

Diagramme 6 – Exemple du gabarit actuel



**APPENDICE B – Texte pour l'endos du gabarit de vote****GENERAL INSTRUCTIONS TO DEPUTY RETURNING OFFICER**

- Never assume that a person with a visual disability needs help.
- Ask the elector whether he or she needs assistance.
- Listen carefully to any request the elector makes.
- Do what is necessary to accommodate the elector's needs.

**HANDLING THE BALLOT PAPER. WHILE EXPLAINING YOUR ACTIONS TO THE ELECTOR:**

- Detach the ballot from the book and fold it in the prescribed way.
- Unfold the ballot and place it inside the template in such a way so that the first circle on the ballot lines up with the first circle on the template.
- **Ask the elector whether he or she wants to know the order in which the names of the candidates appear on the ballot.**
- Direct the elector to re-fold the ballot, after marking it, in the same way as the ridges left when you folded it.
- After the counterfoil is removed, ask the elector whether he or she prefers to place the ballot in the ballot box or have you do it instead.

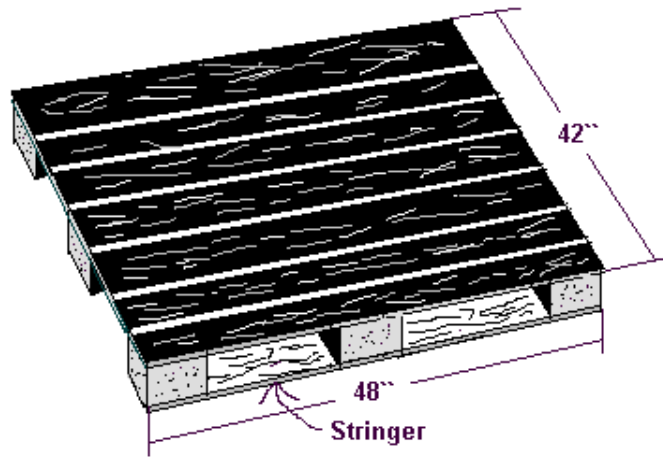
**INSTRUCTIONS GÉNÉRALES AU SCRUTATEUR**

- Ne présumez jamais qu'un électeur ayant une déficience visuelle a besoin d'aide.
- Demandez à l'électeur si vous pouvez l'aider.
- Écoutez attentivement ce que vous demande l'électeur.
- Faites le nécessaire pour répondre aux besoins de l'électeur.

**PROCÉDURE QUANT AU MANIEMENT DU BULLETIN DE VOTE, TOUT EN EXPLIQUANT VOS ACTIONS À L'ÉLECTEUR :**

- Détachez un bulletin du carnet et pliez-le de la façon indiquée.
- Dépliez le bulletin et placez-le dans le gabarit de façon à ce que le premier cercle sur le bulletin soit directement aligné avec le premier cercle du gabarit.
- **Offrez à l'électeur de lui indiquer l'ordre dans lequel les candidats apparaissent sur le bulletin.**
- Demandez à l'électeur de replier son bulletin, après l'avoir marqué, en se guidant sur les plis que vous avez faits quand vous l'avez plié.
- Après avoir enlevé le talon, demandez à l'électeur s'il désire lui-même déposer le bulletin dans l'urne ou s'il préfère que vous le déposiez pour lui.

**APPENDICE C – Diagramme et spécifications d'une palette de type brasserie**



**Stringer - SOLID BLOCKS - 4" X 6" X 3" High**

